DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

ETUDE D'IMPACT
RESUME NON TECHNIQUE

Document n°3-1

SOMMAIRE

I INTRODUCTION 4

II PRESENTATION DE DSV 4

II.1 LES ACTIVITES 4
II.2 EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION 4
II.3 PROCEDES ET INSTALLATIONS 4

III MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LIMITER LES IMPACTS DES INSTALLATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT 5

III.1 INTEGRATION DANS LE PAYSAGE 5
III.2 IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS 5
III.2.1 Air 5
III.2.1.1 Les émissions 5
III.2.1.2 Mesures prises pour limiter les impacts 6
III.2.2 Eau 6
III.2.2.1 Hydrologie 6
III.2.2.2 Utilisation de l'eau 6
III.2.2.3 Rejets aqueux 6
III.2.2.4 Compatibilités avec SDAGE et SAGE 7
III.2.3 Sols et sous-sols, aquifères 8
III.2.3.1 Description 8
III.2.3.2 Produits susceptibles de polluer sols et sous-sols 8
III.2.3.3 Mesures de maitrise des impacts sur les sols et sous-sols 8
III.3 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE 9
III.3.1 Zones naturelles 9
III.3.2 Schéma de cohérence écologique 9
III.3.3 Incidence sur les zones Natura 2000 9
III.4 IMPACT SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE 9
III.4.1 Bruit 9
III.4.1.1 Habitations 9
III.4.1.2 Sources de bruit 10
III.4.1.3 Mesures effectuées 10
III.4.1.4 Mesures de réduction des émissions de bruit 10
III.4.2 Vibrations 10
III.4.3 Odeurs 10
III.4.4 Emissions lumineuses 10
III.4.5 Circulation des véhicules 10
III.5 IMPACT SUR L'AGRICULTURE 11
III.6 IMPACT SUR L'HYGIENE, LA SALUBRITE ET LA SANTE PUBLIQUES 11
III.6.1 Rejets aqueux 11
III.6.2 Emissions gazeuses 11
III.7 IMPACT SUR LA PROTECTION DES BIENS ET DU PATRIMOINE CULTUREL 12
III.8 DECHETS 12
III.9 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE 13
III.9.1 Consommation électrique 13
III.9.2 Chauffage 13

IV SYNTHESE DES IMPACTS DE L'INSTALLATION 14

V REMISE EN ETAT DU SITE APRES CESSATION DE L'ACTIVITE 15

I Introduction

L'étude d'impact fait partie intégrante du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.
Elle est réalisée conformément aux dispositions relatives aux installations classées indiquées aux articles L. 511-1 et suivants et R. 512-1 et suivants du code de l'environnement.
Elle prend en compte les dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur des paysages.
Cette étude a été réalisée avec l'assistance du cabinet AGMS selon les données fournies par DSV.

AGMS
54 avenue du général de Gaulle
21110 GENLIS

II Présentation de DSV

II.1 *Les activités*

La société DSV a été créée en 1976 sous le nom DSV A/S. Suite à l'acquisition de FRANS MAAS, en 2006, la société a pris son nom actuel. Nos activités sont des activités de logistique, stockage et transport par route, air et mer.
Le site de Beauvais fait partie de la division DSV Solutions et a pour activités la réception, le stockage et la distribution de produits pour un client principal. Il s'agit de produits chimiques essentiellement à destination des industries de la pharmacie, de la chimie et de la cosmétique et de l'alimentaire.

Le site de Beauvais est soumis à autorisation Seveso seuil bas pour les rubriques suivantes :
- 1131-1 : stockage de substances et préparations toxiques solides,
- 1172 : stockage de substances très toxiques pour les organismes aquatiques,
- 1432 : stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.

II.2 *Emplacement de l'installation*

Le site est situé à l'Est de la commune de Beauvais. Il est implanté dans la zone industrielle de la Vatine, en bordure de l'autoroute A16.

II.3 *Procédés et installations*

Les activités sont les suivantes :
1. Déchargement et réception des marchandises
2. Stockage des marchandises en fonction de leur nature et des dangers potentiels.

Les produits sont repartis de la façon suivante :
- Cellule 1 :
  - produits liquides et solides inflammables (point éclair allant jusqu'à 100°C)
  - produits en température dirigée
  - certains de ces produits peuvent aussi être toxiques ou dangereux pour l'environnement
- Cellule n°2 : réservée en priorité aux produits dits chimie fine à destination Pharmaceutique et Cosmétique
  - produits combustibles

    - aérosols inflammables stockés en palettes cages dans une zone dédiée
    - produits non classés
- Cellule n°3A : réservée en priorité aux produits issus de la chimie technique
    - Une partie de la cellule est dédiée aux
        - produits toxiques (dans une zone dédiée de la cellule 3A)
        - produits toxiques et très toxiques pour l'environnement,
    - produits combustibles et « inertes » dans le reste de la cellule
    - produits stockés en congélateurs (2 congélateurs) ou en chambre froide (1 à 4°C)
- Cellule 3B :
    - produits combustibles et non classés
- Cellule 6 :
    - stockage et emballage d'échantillons : il s'agit de produits conditionnés en petits emballages (maximum 5 litres). La cellule comprend une balance et une cercleuse thermique. Les échantillons sont stockés sur étagères. Les produits présentent différentes caractéristiques, certains sont toxiques, inflammables ou dangereux pour l'environnement. Le volume maximum stocké est de 3 tonnes.

3. Expédition des commandes.

III Moyens mis en œuvre pour limiter les impacts des installations sur l'environnement

III.1 *Intégration dans le paysage*

L'entrepôt a été construit en 1997, il était exploité par la société SCPI et a été racheté par DSV. Il n'y a pas eu de modifications sur les bâtiments hors fermeture de la zone 5 qui était à l'origine une zone de stockage externe.
Les bâtiments sont relativement bien visibles depuis l'autoroute et la rue de Wagicourt mais ne constituent aucune nuisance vis-à-vis des populations résidentielles (aucune habitation à proximité).
Les matériaux des façades des bâtiments sont en béton cellulaire revêtu d'une peinture acrylique lavable de décoration. La couleur blanche assure une bonne intégration dans le paysage.

III.2 *Impact sur les milieux naturels*

III.2.1 Air

III.2.1.1 Les émissions

Emissions gazeuses :

Les émissions gazeuses du site sont des émissions canalisées liées aux chaudières au gaz : émission de gaz de combustion (NO_x (oxyde d'azote), monoxyde ou dioxyde de carbone (CO/CO_2)) et de poussières.
Le site est équipé de 2 chaudières, une en secours de l'autre. La chaudière gaz alimente des aérothermes à eau chaude.

Poussières :

Les émissions sont des émissions diffuses liées à la circulation sur site :

- Véhicule personnel : 18 salariés deux à 4 fois par jour,
- Véhicules de livraison et expéditions : 60 poids lourds/jour.

III.2.1.2 Mesures prises pour limiter les impacts

Chaudières et aérothermes :

Il s'agit de chauffage gaz qui émet peu de particules.
Les émissions de chaudière sont contrôlées annuellement selon la réglementation en vigueur.

Poussières :

Toutes les voiries internes à l'entreprise sont recouvertes d'un enrobé ce qui permet de limiter les émissions de poussières liées à la circulation.

III.2.2 Eau

III.2.2.1 Hydrologie

Le site DSV est situé sur le plateau dominant la vallée du Thérain et son affluent le Wage.
Le Wage est un ruisseau dont le débit fluctue en fonction du régime des pluies. Il coule en contre bas à une distance de 350 mètres environ de la Vatine.
Ce cours d'eau se jette dans le Thérain au niveau de Wagicourt, commune située à 700 mètres de la société.

III.2.2.2 Utilisation de l'eau

Le site est alimenté en eau par le réseau municipal. Le réseau de DSV est équipé d'un disconnecteur pour éviter tout retour d'eau dans le réseau municipal.

Les utilisations d'eau sont les suivantes :

- eaux sanitaires,
- douches du personnel,
- alimentation du bassin de réserve d'eaux incendie pour compenser l'évaporation.

La consommation prévisionnelle est de 220 m^3/an.

Dans le cadre de la certification ISO 14001 du site, la consommation de l'eau est surveillée mensuellement sur les deux compteurs du site (un compteur pour le bâtiment et un compteur dédié au bassin de réserve des eaux incendie). Cette surveillance permet de détecter les éventuelles fuites sur le réseau.

III.2.2.3 Rejets aqueux

Eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales est séparatif.

- Eaux de toitures : les eaux de ruissellement des toitures sont collectées et rejetées vers le réseau municipal des eaux pluviales qui est traité par la STEP de Beauvais.

- Eaux de voiries : les eaux de ruissellement des aires étanches (parking et voiries) sont réunies dans un réseau particulier séparatif menant à un bac décanteur déshuileur muni d'un dégrilleur-débourbeur et d'un déversoir anti-orage avant le rejet vers le réseau municipal des eaux pluviales (voir plan des installations). Ce débourbeur recueille également le surplus d'eau du bassin de réserve eaux incendie. Celui-ci est équipé d'un détecteur de niveau qui permet de le remplir en cas de baisse de niveau et d'un regard de déversement vers le débourbeur en cas de trop plein (pluies importantes par exemple).
  Le bassin d'orage est nettoyé régulièrement pour éviter les dépôts. Le bac et le dégrilleur débourbeur sont nettoyés une fois par an.
  Nous effectuons des analyses en sortie de séparateur une fois par an.

Nous avons pris contact avec les services municipaux de la ville de Beauvais afin de mettre en place une convention de rejet de nos eaux pluviales. Celle-ci sera fournie aux autorités compétentes dès réception.
Les services municipaux ont inspecté le site le 17 octobre 2013 et doivent nous transmettre au plus vite la convention de rejet. Aucune anomalie n'a été détectée durant l'inspection.
Le réseau de collecte eaux pluviales est muni d'une vanne de barrage asservie à l'alarme incendie permettant de confiner les eaux pluviales de toitures comme de voiries pour assurer la rétention totale du site.
Cette vanne est actionnée manuellement en cas de pollution du réseau (déversement accidentel sur la zone de circulation autour du site).

Les analyses effectuées en sortie du décanteur débourbeur présentent des dépassements de façon occasionnelle. Nous avons effectué un curage du bassin et des conduites. Malgré ces différents travaux, les résultats ne sont pas toujours conformes aux prescriptions. Nous avons observé des écoulements d'eau importants depuis la voirie commune de la zone d'activité sur notre site lors d'épisodes pluvieux importants.
Afin de vérifier quels écoulements sont en cause (autres sites, problème de pente au niveau de la voirie commune) nous allons observer les prochains phénomènes pluvieux importants pour vérifier les modalités d'écoulement des eaux et effectuer à cette occasion de nouvelles analyses. En fonction des résultats et des phénomènes d'écoulement nous proposerons un plan d'action concernant ces eaux météoriques.

Eaux usées

Les eaux sanitaires et eaux vannes de l'entrepôt sont reprises par le réseau d'eaux usées domestiques puis dirigées vers le réseau d'assainissement collectif de la ville et la STEP de Beauvais située à 1.2 km au sud du site qui a la capacité de traitement de ces eaux.

Le site de DSV ne rejette pas d'eaux industrielles.

III.2.2.4 Compatibilités avec SDAGE et SAGE

Le site de DSV est concerné par le SDAGE Seine Normandie. Le SDAGE a été adopté par le comité de bassin le jeudi 29 octobre 2009.
Il n'y a pas de SAGE en cours d'élaboration sur la commune ou à proximité.

Les installations de DSV sont compatibles avec les grands axes du SDAGE.

III.2.3 Sols et sous-sols, aquifères

III.2.3.1 Description

Le site de DSV est situé sur le plateau dominant la vallée du Thérain. Il s'agit d'un plateau de craie (ère secondaire, sénonien) entremêlée de lits de silex sur près de 100 mètres d'épaisseur, recouvert à l'ère quaternaire par une couche de sable fin ou de limons argileux sur 2 mètres de profondeur et une couche de terre végétale.

Au niveau du site, la nappe se trouve à une profondeur supérieure à 20 mètres. Il s'agit d'une nappe alluviale.

Il y a 3 champs de captage d'eau potable autour du site à plus de 2.6 km du site. Le site de DSV n'est pas situé sur les périmètres de protection de ces zones de captage.

III.2.3.2 Produits susceptibles de polluer sols et sous-sols

Les produits susceptibles de polluer les sols et sous-sols sont les suivants :

- produits dangereux pour l'environnement : stockage en cellule 1 et 3A et réception et préparation de commandes en zone 4
- 1 fût de gasoil de 200l dans le local sprinkler

III.2.3.3 Mesures de maitrise des impacts sur les sols et sous-sols

Conditionnement des produits

Les produits classés dangereux sont conditionnés dans des emballages agréés pour le transport de marchandises dangereuses (ADR).
Les produits dangereux pour l'environnement sont stockés dans une zone dédiée de la cellule 3A ainsi que dans la cellule 1 s'ils sont inflammables ou s'ils nécessitent un stockage en température dirigée.

Rétentions

Le sol des cellules est étanche et permet la récupération des produits solides. Le volume maximum des conditionnements est de 1000 litres (GRV).

Chaque cellule ou groupe de cellules est en rétention, et relié par gravité vers un bassin de confinement extérieur. Les vannes sont en position fermée et sont ouvertes en cas d'incident. Elles sont situées à l'extérieur du bâtiment à côté du bassin de rétention.
Chaque cellule forme également une capacité de rétention étanche sur une hauteur de 10 cm : étanchéité des murs et rehausse des seuils de porte.
Le fût de gasoil du local sprinkler est stocké sur rétention.

Le site est en rétention : voiries couvertes d'un enrobé, collecte des eaux des voiries avec vanne d'arrêt sur le réseau de collecte des eaux pluviales.

Surveillance et mesures organisationnelles

Des kits de déversement en cas d'épandage accidentel sont en place dans les cellules, une instruction a été faite et le personnel est formé.
Le site est équipé de 3 piézomètres qui sont contrôlés deux fois par an, période de hautes eaux et en période d'étiage. Un piézomètre se situe en amont hydraulique et deux en aval. Le dernier rapport de mesure conclue à l'absence d'impact de la société DSV sur les eaux souterraines.

III.3 *Impact sur la faune et la flore*

III.3.1 Zones naturelles

La société DSV est située sur la bordure des plateaux picards dans la vallée du Thérain.
DSV est localisée dans une zone d'activité industrielle. La faune et la flore à cet endroit ne comportent pas d'éléments caractéristiques.
Aucune zone classée n'est recensée à proximité immédiate.
Aucun impact particulier n'est, de ce fait, attendu sur la faune et la flore.

III.3.2 Schéma de cohérence écologique

L'élaboration du schéma de cohérence écologique pour la région Picardie est en cours.
Le site se conformera aux prescriptions éventuelles lors de la mise en œuvre du schéma.

III.3.3 Incidence sur les zones Natura 2000

4 zones Natura 2000 issues de la directive habitat (Zones Spéciales de Conservation) sont recensées dans un rayon de 11 km autour du site.

Une notice d'étude de l'incidence des activités de DSS sur ces zones a été réalisée. Elle conclue que les activités de DSV n'ont pas d'impacts significatifs sur ces zones.

III.4 *Impact sur la commodité du voisinage*

III.4.1 Bruit

III.4.1.1 Habitations

Le site est situé dans une zone d'activité à vocation artisanale et réglementaire, les premières habitations sont situées à 220 mètres à l'est de l'autre côté de l'autoroute et à 370 mètres à l'ouest.
Il n'y a donc pas de ZER dans un rayon de 200 mètres autour du site.

III.4.1.2 Sources de bruit

Les sources de bruit sont les suivantes :

- Circulation des véhicules,
- Circulation des chariots de manutention.

Les principales sources de bruit hors site sont les suivantes :

- Trafic routier de l'autoroute A16 située sur le côté Est du site,
- Trafic routier de la rue de Wagicourt située côté Sud du site,
- L'activité de la ZA de la Vatine.

III.4.1.3 Mesures effectuées

Des mesures des émissions sonores du site ont été réalisées le 18 avril 2013 en limite de propriété. Les niveaux de bruit relevés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 Juin 1997.

III.4.1.4 Mesures de réduction des émissions de bruit

Le site fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h à 17 h pour les entrepôts et jusqu'à 17h30 pour les bureaux.
Les moteurs des camions sont arrêtés en zone d'attente ou lors du déchargement.

III.4.2 Vibrations

Les activités de DSV n'émettent pas de vibrations particulières susceptibles d'incommoder le voisinage.

III.4.3 Odeurs

Le site n'émet pas d'odeurs particulières susceptibles d'incommoder le voisinage.

III.4.4 Emissions lumineuses

Le site est éclairé en période nocturne pendant les heures d'ouverture de 8h à 17h30 du lundi au vendredi. Il s'agit d'un éclairage de type industriel autour du bâtiment à allumage automatique en fonction de la luminosité et des horaires.

Le site est situé dans une zone d'activité à proximité immédiate de l'autoroute, l'éclairage du site n'engendre pas d'impact particulier sur la commodité du voisinage.

III.4.5 Circulation des véhicules

Le site est desservi par la route nationale RN 31 et par l'autoroute A16.
Les voies d'accès dans la zone de la Vatine sont la rue de Clermont et la rue de Wagicourt.

La circulation liée aux activités de DSV se décompose de la façon suivante :

- Poids lourds : 60 poids lourds par jour en moyenne,
- Circulation des voitures du personnel : 18 salariés 2 à 4 fois par jour,
- Véhicules légers des sociétés extérieures.

L'accès aux quais s'effectue par l'intermédiaire de la voie de desserte interne au site. Tous les véhicules lourds stationnent à l'intérieur du site de manière à n'engendrer aucune gêne ou inconvénient, en particulier vis-à-vis de la circulation publique (voir plan des installations).

Les poids lourds ne circulent pas en dehors des horaires suivants : 8h-17h du lundi au vendredi. Leurs moteurs sont, par ailleurs, arrêtés lors du chargement/déchargement.

La circulation liée à notre activité est non significative vis-à-vis de la circulation routière sur l'autoroute longeant le site (comptages entre 9000 et 15 000 véhicules/jour sur l'autoroute A16 et la RN31).

III.5 *Impact sur l'agriculture*

L'entreprise est située dans la zone d'activité de la Vatine, spécifiquement dédiée aux usages industriels ou artisanaux.
Les terrains avoisinants du site sont des terrains industriels côté ouest, l'autoroute côté Est, l'ancienne route nationale 31 et un terrain agricole côté Nord, la route de Wagicourt côté sud. Aucun élément, connu à ce jour, n'indique un impact sur l'agriculture.

III.6 *Impact sur l'hygiène, la salubrité et la santé publiques*

L'Étude des Risques Sanitaires (ERS) porte sur les aspects liés aux rejets de substances chimiques par DSV :

- rejets atmosphériques,
- rejets aqueux.

III.6.1 Rejets aqueux

Les eaux sanitaires sont collectées par le système d'eaux usées de la ville et dirigées vers la station d'épuration.
Les eaux pluviales du toit et les eaux de voirie sont collectées par des réseaux séparatifs. Les eaux de voirie passent par un séparateur d'hydrocarbures (voir plan réseaux d'eau) avant rejet dans le réseau collecteur de la ville de Beauvais et traitement par la station d'épuration.
Il n'y a pas de rejets d'eaux industrielles dans le milieu naturel.

Il n'y a pas de risques significatifs vis-à-vis de la population liés aux rejets aqueux de DSV.

III.6.2 Emissions gazeuses

Les chaudières présentes sur le site sont alimentées au gaz naturel, les émissions de particules sont donc très faibles. Elles sont contrôlées annuellement conformément à la règlementation en vigueur.

Les émissions dégagées sont faibles et ne présentent pas de risques significatifs vis-à-vis de la population.

III.7 *Impact sur la protection des biens et du patrimoine culturel*

Le site est situé en zone d'activité. Il n'y a pas de sites classés ou inscrits à proximité immédiate du site. Le 1er site est situé à 1,3 km de DSV (Eglise de Marissel).
Le site de DSV n'est pas situé dans un périmètre de protection.

III.8 *Déchets*

Les principaux déchets générés par l'établissement DSV de Beauvais sont constitués de :

- Papiers cartons,
- Déchets banals,
- Déchets dangereux,
- Emballages souillés,
- Boues de décanteur.

Ils sont stockés sur site puis expédiés une fois par mois pour tri et valorisation en centre agréé par la société ORTEC (anciennement VIDAM)
En ce qui concerne les déchets dangereux et déchets de produits, il s'agit de produits appartenant au client IMCD qui ne sont plus utilisables (retours clients, sorties de stocks, produits périmés ou dégradés). A la demande d'IMCD, DSV assure la préparation pour la collecte par un centre de traitement agréé de ces déchets.
Ils sont collectés par la société ORTEC (anciennement VIDAM) située à Villers le Bretonneux.
Ces déchets ont les mêmes caractéristiques physico chimiques que celles des produits stockés dans l'entrepôt.
Les envois sont très variables que ce soit en volume ou en types de produits.
Jusqu'à présent le suivi était assuré par IMCD. DSV mettra en place dès le 1er janvier 2014 un registre de suivi de déchets qui intégrera ces déchets liés à la destruction des produits.

Les déchets principaux sont :

- des produits chimiques destinés au rebut (code déchet 16 05 09),
- des produits alimentaires non consommables (code déchet 02 06 01).

Les filières de destruction sont :

- D9 : Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc …),
- D13 : Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12.

Les destinations ultérieures prévues sont :

- D 10 Incinération à terre
- R 12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11 / R1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie.

Le contrat de prestation et les bordereaux de suivi de Déchets sont au nom d'IMCD.

La destruction de ces produits est réalisée au fur et à mesure.

III.9 *Utilisation rationnelle de l'énergie*

III.9.1 Consommation électrique

La consommation électrique est liée à l'éclairage, au local de charge, au chauffage des bureaux, à la production d'eau chaude et aux groupes froids.

Les compteurs sont relevés mensuellement dans le cadre de certification ISO 14001 ce qui permet un suivi plus précis et une meilleure maitrise de la consommation.

La consommation électrique prévisionnelle est de 320 000 kW/an.

III.9.2 Chauffage

Le chauffage des bureaux et des bâtiments est un chauffage par aérothermes à eaux chaudes et radiateurs pour les bureaux.
Le site utilise deux chaudières à gaz (une en secours de l'autre).
De même, la consommation est suivie dans le cadre de la certification ISO 14001. La température dans les entrepôts est gérée en fonction des nécessités liées aux produits (produits gélifs ou nécessitant une température dirigée) et du confort du personnel.

La consommation prévisionnelle pour le chauffage est de 640 000 KWh/an.

IV Synthèse des impacts de l'installation

	Impacts	Mesures
Insertion paysagère	Site situé en zone industrielle, pas d'impact spécifique	Sans objet
Emissions dans l'air	Emissions de gaz de combustion de la chaudière (NO_x et CO/CO_2) Poussières liées à la circulation des véhicules sur le site	Contrôle annuel des chaudières, chaudières à gaz limitant les particules. Voiries recouvertes d'enrobé
Consommation d'eau	Utilisation pour eaux sanitaires, douches et bassin de réserve eau incendie	Surveillance par compteurs dans le cadre de la certification ISO 14001. Révision du système d'alimentation du bassin incendie défectueux (surconsommation d'eau en 2012)
Eaux pluviales	Pollution du milieu	Réseaux voiries et toitures séparés Réseau de voirie connecté à un débourbeur, décanteur dégrilleur avant rejet au réseau communal. Vanne de barrage en sortie du débourbeur. Analyse des eaux rejetées tous les 6 mois et nettoyage du bac du décanteur débourbeur une fois par an. Analyse des voies d'écoulement des eaux météoriques de la voirie commune pour action le cas échéant
Eaux industrielles et eaux usées	Pas de rejet d'eaux industrielles	Collecte des eaux usées par le réseau d'eaux usées domestiques et traitement par la STEP de Beauvais (convention de rejet en cours d'élaboration)
SDAGE et SAGE	SDAGE Seine Normandie Pas de SAGE sur la commune	Installations compatibles avec les objectifs du SDAGE
Pollution des sols et sous-sols	Stockage de produits toxiques et très toxiques vis-à-vis de l'environnement aquatique	Cellules en rétention et reliées à une rétention déportée. Site en rétention avec vanne de fermeture du réseau de collecte des eaux pluviales. Kits d'absorption présents dans les cellules et formation du personnel. Surveillance des sous-sols par piézomètres deux fois par an

	Impacts	Mesures
Faune et flore	Absence de zone classée à proximité immédiate du site 4 zones Natura 2000 dans un rayon de 11 km autour du site Schéma de cohérence écologique en cours d'élaboration	Notice d'incidence Natura 2000 concluant que les activités de DSV n'ont pas d'impacts significatifs sur ces zones.
Bruit	Emissions de bruits liées à la circulation des véhicules sur site	Mesures des émissions de bruit dans l'environnement : mesures des émissions et des émergences en limite de propriété conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 juin 1997 Arrêt des moteurs des camions lors des attentes et pendant le chargement déchargement
Vibrations	Pas d'émissions de vibrations susceptibles d'incommoder le voisinage	Sans objet
Lumière	Eclairage nocturne pendant les heures d'ouverture en hiver (8h -17h30)	Allumage automatique pour limiter l'éclairage
Odeurs	Pas d'émission d'odeurs susceptibles d'incommoder le voisinage	
Circulation des véhicules	Circulation non significative vis-à-vis de la circulation autoroutière longeant le site	Limitation de la circulation aux heures d'ouverture : 8h-17h et arrêt des moteurs lors des attentes et du déchargement et chargement
Agriculture	Site en zone industrielle sans impact sur l'agriculture	Sans objet
Hygiène et santé publique	Etude des risques sanitaires indiquant l'absence de risques significatifs pour la population liés aux rejets aqueux ou atmosphériques de DSV	Sans objet
Déchets	Gestion des déchets	Gestion des déchets en filières agréées
Protection du patrimoine	Premier site inscrit situé à 1.3 km du site	Sans objet
Utilisation rationnelle de l'énergie	Consommation électrique et consommation de gaz	Suivi des consommations par compteurs et indicateurs dans le cadre de la certification ISO 14001

V Remise en état du site après cessation de l'activité

En cas d'arrêt définitif de l'activité, les mesures suivantes sont prévues :

- Information du préfet,
- collecte et élimination ou recyclage de toutes les matières premières et déchets présents,
- nettoyage de toutes les bennes de stockage,
- énergies coupées et installations mises en sécurité,
- réalisation d'une étude de l'état du sol vis-à-vis d'une pollution éventuelle afin de valider la compatibilité du site avec son nouvel usage et dépollution du site le cas échéant,
- site sécurisé et fermé.